

FINANCES

Subventions 2016

Avances de trésorerie à certains organismes

EXPOSE DES MOTIFS

Le budget primitif 2016 décidera de l'attribution des subventions aux associations et organismes locaux lors de la séance du Conseil municipal du mois d'avril 2016. Parmi eux, certains sollicitent le versement d'avances sur leur subvention pour assurer la continuité de leurs activités.

En effet, les frais de fonctionnement de certains d'entre eux entraînent des besoins permanents de trésorerie qui ne leur permettent pas d'attendre le versement de la subvention en mai.

Les avances sur subventions sont octroyées au cas par cas, au regard du bilan d'activités 2015 et des projets 2016, présentés par l'association ou l'organisme local, qui a ainsi justifié d'une activité nécessitant des besoins de trésorerie urgents.

Je vous propose donc de m'autoriser à mandater aux associations et aux organismes locaux qui justifient de besoins de trésorerie, des avances de subventions, dans la limite du quart du montant des subventions communales octroyées par le Conseil municipal en 2015.

Les dépenses en résultant seront imputées au budget primitif.

P.J. : liste des organismes concernés

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2015	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Agence départementale d'information sur le Logement - ADIL	10 000 €	2 500 €
Association Culturelle du Théâtre Aleph	8 200 €	2 050 €
Association des Retraités d'Ivry pour les Loisirs et la Solidarité - ARILS	3 600 €	900 €
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	65 000 €	16 250 €
Association 1 ^{er} ACTE (ex Artistique Aleph)	8 200 €	2 050 €
Association Laïque d'Ivry pour une Zone d'Excellence Pédagogique	7 500 €	1 875 €
Atout Majeur	23 000 €	5 750 €
Bergers en scène	221 000 €	55 250 €
CASC	318 000 €	79 500 €
Citoyen A Part Entière sur Ivry – CAPE sur Ivry	6 100 €	1 525 €
CREDAC	173 300 €	43 325 €
Croix Rouge Française	3 000 €	750 €
Emmaüs Solidarité	48 000 €	12 000 €
Eveil Parents Enfants	45 000 €	11 250 €
Jazz Ivry	5 000 €	1 250 €
Les Restos du Cœur	4 000 €	1 000 €
Ne pas Plier	10 000 €	2 500 €
Secours Populaire Français	4 500 €	1 125 €
Sports et Spectacles Internationaux	33 000 €	8 250 €
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800 €	152 450 €
Union Locale CGT	12 000 €	3 000 €
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	507 400 €	126 850 €
Union Sportive d'Ivry Football	438 200 €	109 550 €
Union Sportive d'Ivry Handball	1 172 700 €	293 175 €
Établissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	58 000 €	14 500 €

FINANCES

5) Subventions 2016

Avances de trésorerie à certains organismes

LE CONSEIL,

sur la proposition de son président de séance,

vu le code général des collectivités territoriales,

vu ses délibérations attribuant les subventions aux associations et organismes locaux pour l'année 2015,

considérant que le vote du budget primitif pour l'année 2016 n'interviendra qu'au mois d'avril 2016 et que les subventions allouées pour l'année 2016 par la Commune ne peuvent être attribuées avant cette date,

considérant que les frais de fonctionnement de certaines associations et certains organismes locaux entraînent pour eux des difficultés de trésorerie qui peuvent être palliées par le versement d'un acompte de subvention dans la limite du quart du montant des subventions communales réglées en 2015,

vu la liste des bénéficiaires, ci-annexée,

vu le budget communal,

DELIBERE

par 29 voix pour et 15 abstentions

ARTICLE 1 : AUTORISE le Maire à mandater, dès que nécessaire, aux associations et autres organismes locaux percevant une subvention communale et qui en ont justifié la nécessité, un ou plusieurs acompte(s) de subvention au titre de 2016 dans la limite du quart du montant accordé en 2015, comme suit :

LISTE DES ASSOCIATIONS ET ORGANISMES CONCERNES

ASSOCIATIONS	Subvention communale 2015	Avance de trésorerie basée sur la subvention communale
Agence départementale d'information sur le Logement - ADIL	10 000 €	2 500 €
Association Culturelle du Théâtre Aleph	8 200 €	2 050 €
Association des Retraités d'Ivry pour les Loisirs et la Solidarité - ARILS	3 600 €	900 €
Association pour le Logement des Jeunes Ivryens - ALJI	65 000 €	16 250 €
Association 1 ^{er} ACTE (ex Artistique Aleph)	8 200 €	2 050 €
Association Laïque d'Ivry pour une Zone d'Excellence Pédagogique	7 500 €	1 875 €
Atout Majeur	23 000 €	5 750 €
Bergers en scène	221 000 €	55 250 €
CASC	318 000 €	79 500 €
Citoyen A Part Entière sur Ivry – CAPE sur Ivry	6 100 €	1 525 €
CREDAC	173 300 €	43 325 €
Croix Rouge Française	3 000 €	750 €
Emmaüs Solidarité	48 000 €	12 000 €
Eveil Parents Enfants	45 000 €	11 250 €
Jazz Ivry	5 000 €	1 250 €
Les Restos du Cœur	4 000 €	1 000 €
Ne pas Plier	10 000 €	2 500 €
Secours Populaire Français	4 500 €	1 125 €
Sports et Spectacles Internationaux	33 000 €	8 250 €
Théâtre des Quartiers d'Ivry - TQI	609 800 €	152 450 €
Union Locale CGT	12 000 €	3 000 €
Union Sportive d'Ivry Club Omnisport	507 400 €	126 850 €
Union Sportive d'Ivry Football	438 200 €	109 550 €
Union Sportive d'Ivry Handball	1 172 700 €	293 175 €
Établissement public et groupement d'intérêt public		
CCAS	58 000 €	14 500 €

ARTICLE 2 : DIT que les dépenses en résultant seront imputées au budget communal.

TRANSMIS EN PREFECTURE
 LE 22 DECEMBRE 2015
 RECU EN PREFECTURE
 LE 22 DECEMBRE 2015
 PUBLIE PAR VOIE D'AFFICHAGE
 LE 18 DECEMBRE 2015